

EXPLICATION D'UN TEXTE LATIN
ÉPREUVE COMMUNE : ORAL

Mme Laetitia CICCOLINI / Mme Aline ESTEVES / M. Benjamin GOLDLUST / M. Jean TRINQUIER
--

Coefficient de l'épreuve : 3

Durée de préparation de l'épreuve : 1 heure

Durée de passage devant le jury : 30 minutes dont 20 minutes maximum d'exposé et 10 minutes de questions

Le jury propose au candidat de revenir sur des points de traduction avant le commentaire : le candidat peut accepter ou refuser.

Type de sujets donnés : texte d'environ 18 lignes à traduire et à commenter

Chaque sujet comporte un titre, des mots de vocabulaire, éventuellement une indication historique.

Modalités de tirage du sujet : tirage au sort entre 3 enveloppes contenant chacune un sujet

Liste des ouvrages généraux autorisés : un dictionnaire de mythologie, un atlas

Liste des ouvrages spécifiques autorisés : le livre d'où est tiré le passage est fourni (dans une collection unilingue).

Cette année, 118 candidats ont passé à l'oral l'épreuve commune de latin, ce qui représente une très légère baisse par rapport aux deux années précédentes. Les prestations brillantes que le jury a eu le plaisir d'écouter ont été moins nombreuses que l'an dernier, seuls deux candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 18. La moyenne se situe à 10,84, elle est là encore un peu en baisse par rapport à 2014, quoique en très légère hausse par rapport à 2013. Il convient de ne pas surestimer la signification statistique de ces légères fluctuations. Le nombre de candidats ayant obtenu une note très faible, inférieure ou égale à 4, poursuit sa décrue (de 12 à 8), ce dont le jury ne peut que se réjouir.

Nous proposerons d'abord quelques remarques et conseils de méthode inspirés par les exposés entendus cette année, avant de reproduire avec de menues corrections, pour éviter de fastidieux renvois de rapport en rapport, le descriptif minutieux du déroulement de l'épreuve qui avait été donné dans le rapport de l'année 2013 ; ce descriptif n'a rien perdu de son actualité.

Commençons par la question du vocabulaire. Dans le bulletin qui accompagne le sujet, le jury fournit aux candidats des indications de vocabulaire souvent abondantes, dans l'ordre d'apparition des mots dans le texte. Une telle aide ne dispense en rien les candidats de l'apprentissage régulier et systématique des bases du lexique latin, dans la mesure où les mots les plus courants n'y figurent pas. Le jury a constaté cette année que des formes ou des mots aussi courants que *libertus*, *uulnus*, *ingens*, *haud*, *praetermitto*, *fore*, *impedio*, *hortor* ou *paenitet*, pour ne prendre que quelques exemples, étaient ignorés de certains candidats ; il a également relevé de nombreuses confusions entre les formes de *seruare* et de *seruire*, de

même qu'entre *umquam* et *usquam*. Sont également absents du bulletin les mots qui appartiennent à un lexique plus spécialisé en relation avec la thématique au programme. Le jury attendait ainsi en 2015 que les candidats connussent dans ses grandes lignes le vocabulaire de la parenté, de même qu'il attendra en 2016 qu'ils maîtrisent, là encore dans ses grandes lignes, le vocabulaire militaire. Si l'augmentation des indications de vocabulaire apporte une aide bienvenue aux candidats, elle a également pour effet négatif de rendre l'information fournie plus difficilement maîtrisable, surtout lorsque le bulletin atteint une certaine longueur. Le jury ne laisse pas d'être étonné lorsqu'il constate l'ignorance d'un candidat devant un mot ou un tour dont le sens est donné dans le bulletin : il est recommandé aux candidats de prendre le temps d'exploiter avec sang-froid chacune des indications fournies, au besoin en écrivant sur le bulletin pour cocher les mots. Ces indications peuvent être d'une précision variable suivant le degré de difficulté du texte proposé au candidat. Suivant les cas, le jury peut soit se contenter de reproduire sous une forme abrégée le lemme du dictionnaire, en laissant au candidat la responsabilité de choisir le sens qui convient, soit sélectionner directement le sens pertinent, ce qui ne dispense nullement le candidat d'un effort de traduction.

La lecture du texte est une étape de l'oral quelque peu négligée par les candidats, qui omettent manifestement de la préparer. Elle constitue pourtant une sorte de préfiguration à la fois de la traduction – aussi doit-elle se faire par groupes syntaxiques cohérents – et de l'analyse littéraire – en cela, elle doit restituer le ton du passage.

Pour ce qui est de la traduction, le candidat doit trouver le bon rythme. Certaines traductions ont été menées de façon trop lente, privant ainsi les candidats de précieuses minutes pour le commentaire. À l'inverse et comme le jury le répète dans chaque rapport, il ne sert à rien de vouloir masquer les lacunes d'une traduction en précipitant le rythme jusqu'à rendre l'ensemble inintelligible.

Depuis deux sessions, les textes proposés aux candidats ont été raccourcis, ce qui a mécaniquement pour effet d'accroître le temps laissé au commentaire. Il convient de rappeler avec force que le commentaire n'est pas un appendice de l'épreuve destiné à départager les *ex æquo*, mais bien l'un de ses deux piliers ; un commentaire indigent entame notablement la note, même si le texte a été par ailleurs à peu près correctement traduit. Traduction et commentaire constituent en fait les deux faces d'un même exercice de compréhension portant sur le sens et le fonctionnement du texte. C'est dire que les candidats ne sauraient se réfugier dans des considérations générales qui échouent souvent à éclairer le texte particulier qu'ils ont à commenter, faute notamment d'avoir prêté suffisamment d'attention à son mouvement, à son organisation et aux modalités de son énonciation. Cet excès de généralité revêt deux formes principales, suivant qu'il s'appuie sur des connaissances extérieures au texte en relation avec la thématique ou sur des catégories littéraires employées à mauvais escient. Cette année, le premier écueil a été évité par la plupart des candidats, qui ont parfaitement compris que les exposés généraux sur la thématique étaient à proscrire ; on peut même dire qu'ils ont utilisé les connaissances acquises en ce domaine avec une remarquable parcimonie, ne parvenant pas toujours à les mobiliser lorsque c'était nécessaire, par exemple pour expliquer tel passage de l'*Apologie* d'Apulée. D'assez nombreux candidats ont en revanche succombé à la tentation de plaquer sur les textes des catégories littéraires très générales – le tragique ou le lyrique, pour ne prendre que ces deux exemples – sans se soucier de justifier

leur emploi ni arriver à en faire un véritable outil d'analyse ; elles apparaissent trop souvent au fil de l'explication, sans jouer le moindre rôle organisateur. Le même manque de précision s'est retrouvé dans l'utilisation peu rigoureuse, voire erronée, d'un certain nombre de termes techniques de rhétorique, de poétique et de stylistique (topos, polyptote, ekphrasis...). Le jury souhaiterait également inviter les candidats à redoubler de vigilance lorsqu'ils émaillent leur commentaire de termes latins (ce qui au demeurant n'est pas une obligation), de façon à éviter toute erreur sur le genre grammatical des substantifs (*pudor* et *furor* ont été ainsi indûment féminisés) ou sur la forme. La principale lacune des explications reste toutefois l'organisation du propos, qui a trop souvent manqué de fil directeur. Ce manque a été particulièrement criant dans le cas de certaines explications linéaires qui n'ont pas su éviter la plate paraphrase. Si le jury a entendu beaucoup de remarques pleines de finesse, rares sont les candidats qui ont su exploiter ces remarques et les mettre au service d'un plan de lecture méthodique du texte.

Il convient pour finir de rappeler les exigences d'une épreuve d'oral qui, pour n'être pas un entretien d'embauche, n'en suppose pas moins le respect des règles de la communication. Le jury a d'ailleurs eu grand plaisir à interroger une immense majorité de candidats sympathiques, très courtois, parfois pleins d'humour et de finesse, et globalement à l'aise dans l'échange. En revanche, dans un très petit nombre de cas, il déplore deux types de défaut également regrettables : un soupçon d'arrogance parfois, plus souvent une timidité excessive, manifestée par une voix à peine audible et revenant presque, dans un cas ou deux, à un refus de l'échange. Le jury comprend parfaitement que l'angoisse puisse augmenter, chez certains candidats, une retenue naturelle ; il n'en reste pas moins que, dans leur propre intérêt, les candidats doivent participer activement à l'échange, en se laissant guider par le jury qui n'intervient que pour les aider, toujours avec bienveillance, à rectifier ou à approfondir une analyse. Pour combattre ou du moins atténuer cette angoisse bien compréhensible, il est important que les candidats ne bornent pas leurs ambitions à la seule admissibilité et se projettent tout au long de leur année de préparation dans la perspective d'un possible oral.

Dans le souci d'être utile aux candidats de la prochaine session, ce rapport s'est attaché à relever un certain nombre de défauts, au risque de négliger le versant positif de la critique. Cette année encore, le jury se réjouit d'avoir entendu un nombre significatif de traductions correctement maîtrisées, voire élégantes, prolongées par des commentaires qui, pour n'être pas sans défauts, n'en témoignaient pas moins d'une prise en compte attentive des principaux aspects du texte et d'un goût certain pour la littérature antique.

Auteurs proposés cette année :

Aulu-Gelle, Apulée, Augustin, Catulle, César, Cicéron, Columelle, Juvénal, Lucain, Lucrèce, Martial, Ovide, Pétrone, Plaute, Pline le Jeune, Properce, Salluste, Sénèque, Silius Italicus, Stace, Suétone, Tacite, Térence, Tite-Live, Valère-Maxime, Virgile

Rappel sur le déroulement de l'épreuve

Après avoir tiré l'une des trois enveloppes qui lui sont proposées en présence des membres du jury, le candidat part en salle pour une heure de préparation, avec une édition unilingue de l'œuvre dont son texte est extrait, ainsi que le bulletin comportant toujours les limites précises du passage à traduire, un titre, des notes de vocabulaire, et parfois de syntaxe et/ou de civilisation. Dans certains cas, un « chapeau » introductif vient apporter aux

candidats les éléments de contexte nécessaires. Les candidats doivent prêter la plus grande attention à l'ensemble de ces informations. Ils ont également intérêt à se familiariser en amont avec les éditions unilingues, dans les faits souvent des volumes de la collection Teubner ou de la collection Oxford, dont les normes (par exemple s'agissant de la ponctuation) diffèrent parfois de celles qui ont cours dans les éditions utilisées plus couramment par les candidats.

À son entrée dans la salle de passage, le candidat doit commencer par présenter de façon succincte son passage, en se gardant de toute banalité inutile ; l'introduction proprement dite au commentaire doit en revanche être différée et ne venir qu'après la lecture et la traduction. La lecture est une étape importante de l'oral, qui fournit au candidat une première occasion de montrer qu'il a saisi le sens et le ton du texte et qu'il est capable de le faire vivre. La lecture doit être fluide, posée sans être languissante, et attentive en poésie à respecter scrupuleusement les élisions, lesquelles sont trop souvent omises. La lecture est immédiatement suivie par la traduction du texte. Le candidat doit procéder groupe de mots par groupe de mots, et trouver là encore le bon rythme. Certaines traductions sont si hésitantes et laborieuses que le candidat y consacre à son détriment une part démesurée de son temps de passage ; à l'inverse, il ne sert à rien d'accélérer ostensiblement lorsqu'on se sent en difficulté, puisque le jury n'hésite jamais à demander au candidat de bien vouloir répéter sa traduction. Le mot à mot doit être net et précis. En cas d'ignorance d'un mot, il est demandé aux candidats de faire une proposition, évidemment la plus intelligente possible, sur laquelle le jury reviendra avec eux, si besoin est, lors de la reprise.

Au terme de la traduction, le jury propose alors au candidat d'en faire immédiatement la reprise, s'il le souhaite. Cette possibilité est systématiquement offerte aux candidats et ne constitue en rien un jugement de valeur sur la justesse de leur traduction. Les candidats sont parfaitement libres de leur choix : ils peuvent présenter d'un seul tenant leur exposé comme ils peuvent se laisser la possibilité de réorienter ou de rectifier leur commentaire en tirant parti d'une reprise anticipée de leur traduction. Dans tous les cas, le jury respecte l'équilibre général de l'épreuve, qui veut que le candidat bénéficie en tout de 20 minutes maximum de temps d'exposé, scindées ou non en deux parties. S'il dépasse le temps imparti, le candidat est invité par le jury à ramasser ses dernières remarques dans quelques brèves phrases de conclusion ; cette interruption n'est nullement une sanction et ne vise qu'à servir le candidat, en lui évitant de trop empiéter sur le temps précieux de la reprise.

Le second temps de l'exposé est consacré au commentaire. Les textes proposés par le jury s'inscrivent tous dans la thématique au programme. Rappelons à ce propos que la définition d'un tel programme répond à un double objectif : inviter les candidats, pendant leurs années de préparation, à réfléchir sur un thème jugé intéressant et culturellement important, voire fondateur, qui doit leur servir de fil conducteur dans leur lecture des textes anciens ; permettre aux candidats, en circonscrivant un domaine, d'acquérir les connaissances contextuelles nécessaires à la bonne compréhension des textes qui leur sont proposés. C'est dire que le jury attend des candidats qu'ils sachent mobiliser à bon escient ces connaissances. Il n'en faut pas moins souligner avec force que l'épreuve d'oral reste un exercice d'explication de texte et qu'il ne s'agit en aucun cas de ramener le particulier au général en montrant comment le texte s'inscrit dans la thématique au programme. Le jury attend des candidats qu'ils expliquent le texte pour lui-même et dans sa singularité, en privilégiant son

analyse interne. À cet égard, l'introduction est un moment capital de l'explication, qui doit permettre de caractériser le texte en quelques phrases synthétiques, d'en énoncer les enjeux de façon problématique et d'esquisser les pistes de réflexion qui organiseront le commentaire. Cette dernière étape est particulièrement nécessaire lorsque les candidats ont fait le choix d'un commentaire linéaire, qui risque à tout moment de verser dans la paraphrase ou de s'éparpiller en remarques de détail sans rapport les unes avec les autres. Le jury rappelle en particulier que, si les remarques d'ordre stylistique sont un élément fort positif et souvent nécessaire, elles ne sauraient être cantonnées à une chasse aux figures rares, à plus forte raison quand les candidats forcent le texte à l'extrême pour y trouver à tout prix ce qu'ils veulent. D'une façon générale, les termes techniques doivent être employés de façon aussi précise que rigoureuse.

Revenons pour finir sur la reprise, dont nous ne dirons jamais assez l'importance pour les candidats. Pendant cette reprise, qu'elle soit ou non scindée en deux parties, les candidats doivent se garder de toute démobilitation et de tout défaitisme. Une mauvaise traduction peut être profondément améliorée à la reprise, dont c'est là le but premier. La reprise nécessite disponibilité intellectuelle, vivacité, réactivité et souplesse, de façon à ce que le plus grand nombre possible de passages puissent être repris, dans l'intérêt même du candidat. Il est inutile, lorsqu'on est invité à envisager une autre construction, de répéter ce qui a été dit initialement : si un passage est repris, c'est qu'il doit l'être. Il faut aussi se laisser guider par le jury et savoir tirer parti des indications qu'il distille au gré de l'entretien afin de permettre au candidat de revenir sur une construction ou une interprétation, d'approfondir ou de corriger telle ou telle analyse. Car c'est bien d'un échange qu'il s'agit, naturellement à partir de contenus grammaticaux et littéraires, mais aussi au sens « communicationnel » du terme. Le jury est tout à fait conscient que dans un oral dont l'enjeu n'est pas nul, il n'est pas toujours facile aux candidats d'être en pleine possession de leurs moyens et de parfaitement maîtriser leurs émotions et leurs angoisses. Il attend cependant d'eux qu'ils ne fassent pas retraite en eux-mêmes et qu'ils se prêtent au dialogue en se tournant vers leurs interlocuteurs. Nous voudrions également rappeler aux candidats que le jury, dans sa reprise du commentaire, procède souvent comme il aurait voulu que les candidats eussent eux-mêmes procédé, en partant du plus simple pour aller vers le plus complexe ou le plus subtil. C'est dire que la moindre de ses questions ne recèle pas forcément des abîmes insondables de subtilité ou de complexité. Les candidats se montrent trop souvent décontenancés par les questions les plus simples, qui ne visent qu'à leur faire formuler avec clarté et précision ce qu'ils n'ont qu'obscurément pressenti et confusément exprimé. Le jury attend des candidats qu'ils se prêtent de bonne grâce à cet exercice de reformulation.